

**ARRANGEMENT DE MADRID  
CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES ET  
PROTOCOL RELATIF A CET ARRANGEMENT**

**DECISION DEFINITIVE CONSECUTIVE A UN REFUS**

notifié au Bureau International de l'Organisation Mondiale de la Propriété  
Intellectuelle ( O M P I ) selon la Regle 17(5)a du Règlement Commun d'Arrangement du Madrid et du  
Protocole

<b>I. Office qui notifie la decision definitive :</b> <b>Agence d'État pour la Propriété Intellectuelle (AGEPI)</b> nr. 24 / 1, str Andrei Doga, MD-2024, Chişinău, République de Moldova	Telephone : (37322) 40-05-39 Télécopieur : (37322) 44-01-19
<b>II. No de l'enregistrement international faisant l'objet de la decision definitive: 834602</b>	
<b>III. Nom du titulaire de l'enregistrement international faisant l'objet de la decision definitive: FKP SOJUZPLODOIMPORT, 1/11, Orlikov Pereulok, RU-107139 MOSCOW, Federation de Russie</b>	
<b>IV. Apres un nouvel examen, l'Administration de la Republique de Moldova accorde la resolution suivante :</b>  <input type="checkbox"/> - Admise totalement <input checked="" type="checkbox"/> - <b>Refusee totalement:</b>  <input type="checkbox"/> - Admise pour les classes et/ou produits/services suivants:	
<b>V. Recour contre le decision definitiff pourra etre presente:</b> <input type="checkbox"/> - Conformement des art.14(1) de la Loi No. 588/1995 en cas de désaccord sur la décision le déposant peut, dans les trois mois qui suivent la date de réception de la décision, faire appel de celle-ci auprès de la Commission de recours de l'office, qui statue dans les trois mois. <input type="checkbox"/> - Conformement des art. 14(2) de la Loi No. 588/1995 En cas de désaccord sur la décision rendue par la Commission de recours de l'office, le déposant a la faculté de se pourvoir en justice contre cette décision dans les trois mois qui suivent la date de réception de celle-ci. <input type="checkbox"/> - assistanse d'un mandataire local obligatoire (art.8(1), (2) de la Loi No. 588/1995)	
<b>VI. Date a laquelle la decision definitive a été prononcé:</b>	<b>2006.08.01</b>
<b>VII. Signature ou sceau officiel de l'administration qui a prononcé la decision definitive:</b>	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block;"><b>AGEPI</b> DEPARTAMENTUL MĂRCII, INDUSTRIALE</div> 